



Refus de naturalisation sans motif grave

Par **Natrosa**, le **27/02/2017** à **12:22**

Bjr je suis en France depuis l'âge de 12ans j'effectue tt mes études ici, en 2005 je fais ma première demande de naturalisation qui m'on était refusé car je me suis Marie avec un sans papier ils m'ont ajourné a 2ans! 2007 mon époux a obtenu ses papier puis en 2011 je refais une autre demande qui m'a était refusé pour le même motif sans ajournement cette fois si! 2016 au m'a conseillé une avocate qui refait une demande auprès de la Prefecture qui lui a était refusé, elle saisi le tribunal administratif qui on aussi refusé? je suis aide soignante en cdi propriétaires avec un enfant de 10ans, divorce du Marie en question! Aide moi je ne sais plus quoi faire??merci.

Par **youris**, le **27/02/2017** à **15:08**

bonjour,
la naturalisation française est une décision discrétionnaire de l'administration française qui peut la refuser même si le demandeur remplit les conditions exigées.
quels sont motifs de refus de la préfecture et du tribunal administratif.
vous pouvez faire appel du jugement du TA auprès de la cour d'appel administrative.
que dit votre avocat ?
salutations